VENTES A L'ENCAN.

Stroudback & Stern.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

1 Résidence Double,

2 Résidences Simples,

3 Splendides sites à bâtir.

SUCCESSION DE JOSEPH HOFFMANN.

No 63,172—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E.

PAR STROUDBACK & STERN, Léonard L. Stern, Encanteur—JEUDI, le 10 janvier 1901, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No 840 rue Commune, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre signé le 14 novembre 1900 par l'Hon. George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée—

1° Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District, dans l'îlet borné par les rues Quatrième (maintenant Oak), Léonidas, Monroe et Plum, mesurant 30 pieds de face à la rue Quatrième sur 150 pieds de profondeur entre lignes parallèles, et est composé des parties du fond des lots désignés par les Nos 18, 19, 20, 21 et 22; la dite portion de terre commence à 90 pieds de l'encoignure des rues Monroe et Quatrième et de là s'étendant au long de la dite rue Quatrième et vers la rue Léonidas, de façon à faire la ci-dessus façade de 30 pieds.

2° Un certain lot de terre avec améliorations, dans le Septième District, dans le même îlet que le lot ci-dessus décrit et contigu au lot que le lot ci-dessus décrit et désigné par le No 23, du lot. Ledit lot est désigné par le No 23, sur un plan de C. A. Heein, voyer, et mesurant 30 pieds de face sur la rue Quatrième (maintenant Oak), par une profondeur de 150 pieds entre lignes parallèles.

3° Un certain morceau de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Quatrième district dans l'îlet borné par les rues Dryades, St Denis, Sixième et Washington, et étant la moitié du lot de terre désigné par le No 16 de l'îlet No 276, la moitié du dit lot No 16 devant être prise du côté vers la rue Sixième et ayant en mesure anglaise, 25 pieds de face sur la rue Dryades par une profondeur entre lignes parallèles de 125 pieds. Les améliorations consistent d'un cottage simple, en bois couvert en ardoises, retiré de la banquette et contenant galerie sur le devant, 5 chambres, hangar, citerne etc., connu comme le No 2845 rue Dryades et se loue $12 par mois.

4° Une certaine portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations située dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Huitième, Dryades, Septième et Baronne, et désignée par la lettre A sur un devis de voyer par George De Armas, voyer, daté le 17 octobre 1900; ledit lot A voyer, étant l'encoignure des rues Huitième et Dryades et mesurant 31 pieds 3 pouces de face à la rue Huitième, 31 pieds 6 pouces de largeur dans le fond sur une profondeur et depuis à la rue Dryades de 79 pieds 10 pouces, et 79 pieds 5 pouces 4 lignes de profondeur de l'autre côté. Les améliorations comprennent une bâtisse en bois à deux étages, hangar, etc., occupée comme un échantier de bois et louée $6 par mois.

5° Une certaine portion de terre, avec bâtisses et améliorations située dans le même îlet que la propriété ci-dessus décrite et désignée par la lettre B, sur le devis susmentionné de George de Armas; la dite portion de terre B mesurant 31 pieds 3 pouces de face à la rue Huitième, 31 pieds de largeur dans le fond sur une profondeur de 69 pieds 9 pouces 4 lignes sur le côté vers la rue Dryades, et 69 pieds 4 pouces de profondeur de l'autre côté; les améliorations comprennent un cottage double en bois couvert en ardoises contenant de chaque côté 3 chambres, hangar, citerne, etc., connu comme les Nos 1835 et 1835 rue Huitième et loué pour $9.00 de chaque côté.

6° Une certaine portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le même îlet que les propriétés quatrièmement et cinquièmement décrites, et désignée par la lettre C sur le susdit devis d'arpentage de George de Armas. Le dit lot C mesurant 30 pieds 2 pouces de face à la rue Dryades, 30 pieds 8 pouces de largeur dans le fond sur une profondeur de 62 pieds 8 pouces sur la ligne de côté vers la rue troisième, et sur l'autre ligne de côté le dit lot a une première profondeur de 31 pieds 6 pouces, de là 9 pieds 8 pouces sur une ligne courant vers la rue Huitième, de là une seconde profondeur de 31 pieds jusqu'à la ligne du fond. Les améliorations comprennent un cottage simple en bois couvert en ardoises, contenant 5 chambres, citerne, etc., connu comme le No 3020 rue Dryades et loué pour $8 par mois.

Conditions—Une demie en plus ou tout comptant, la balance s'il y en a, à un an, portant 8 0/0 d'intérêt et toutes les clauses usuelles de sécurité.

Actes de vente pardevant Fred Zengel, Esq. notaire, lesquels ensemble avec le coût des timbres du revenu devront être payés par les acquéreurs.

Frank Zengel, avocat.

9 déc—9 16 23 30—janv 6 10

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de Mme Mary A. Brown, femme décédée de Doris Alexander Ingersoll.

No 61,601—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D.

PAR STROUDBACK & STERN—Léonard L. Stern, Encanteur — JEUDI, le 17 janvier 1901, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 840 rue Commune, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre signé le 12 décembre 1900, par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée—

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent, dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Constantinople, Laurel, Marengo et Constance, désigné par le No 19, et mesurant vingt huit (28) pieds dix (10) pouces et trois (3) lignes de face sur la rue Constantinople par cent vingt cinq pieds de profondeur sur la ligne de côté la plus près de la rue Constance et sur la ligne du côté près de la rue Laurel. Il a une première profondeur de cent dix pieds de la cour à un angle droit vers la rue Constance de quatorze pieds cinq pouces et deux lignes; de là il a une autre profondeur de dix pieds jusqu'à la ligne du fond sur laquelle il mesure quatorze pieds cinq pouces et une ligne. Les améliorations consistent en un cottage simple couvert en ardoises No 722 rue Constantinople, ayant cinq chambres, vestibule, hangar, citerne, etc.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes de ville et de l'Etat de la date de l'adjudication. Acte de vente et tous les timbres du revenu, aux frais des acquéreur, pardevant Edmund J. Murphy, notaire. Un dépôt comptant de 10 0/0 requis au moment de l'adjudication.

Benjamin Ory, avocat.

16 déc—16 23 30—janv 6 13 17

E. A. Carrère.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Bâtisses et améliorations 1307 rue Bienville, entre les rues N. Franklin et N. Liberté.

Succession de Lagia Cerdera, femme décédée de Carlo Giaffeo—No 61,809—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans.

EN vertu d'un ordre à moi adressé par l'Hon Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée, je vendrai à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 806 rue Perdido, entre de la rue Carondelet dans le Premier District de cette ville, JEUDI le 24 janvier 1901 à 11 heures A. M., la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet No 180, borné par les rues Bienville, Nord Franklin, Sera Liberté et Conti, désigné par la lettre B, et mesurant en mesure américaine vingt pieds sept pouces de face à la rue Bienville sur une profondeur de quatre-vingt quatorze pieds sept pouces sur la ligne de côté vers la rue N. Franklin, quatre-vingt quatorze pieds dix pouces et quatre lignes sur la ligne du côté opposé et vingt pieds sept pouces dans le fond.

Conditions—Une moitié ou plus comptant, balance s'il y en a en un an avec intérêt à 8 0/0 de date de l'adjudication, et les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur devant assumer les taxes de ville et de l'Etat de la date de l'adjudication. Acte de vente et tous les timbres du revenu aux frais des acquéreur, pardevant Edmund J. Murphy, notaire. Un dépôt comptant de 10 0/0 requis au moment de l'adjudication.

E. A. CARRERE, Encanteur.

Bureau 806 rue Perdido, près Carondelet.

23 déc—23—jan 1 9 15 22 24

VENTE A L'ENCAN

E. Curtis.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans.—Division E—No 61,367.

SUCCESSION DE MARY GRAY SCOTT.

PAR E. CURTIS, encanteur, Bureau, 629 rue Commune — En vertu d'un ordre de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, l'Hon. Geo. H. Théard, juge, daté et signé le 31 décembre 1900 et à moi adressé, je procéderai à vendre, le

MARDI, 15 janvier 1901, à 11 h. a. m., aux écuries de Curtis, 1126 avenue Tulane,

Un Mulet et une Charrette.

Conditions—Comptant.

P. J. Miller, tuteur légal; W. J. Lewis, avocat pour le tuteur. 2jan—2 9 12 15

Denis & Danziger.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE EN PARTAGE.

Propriétés du Quatrième District.

BIEN LOUEES.

John J. Wegmann et als vs Peter Wegmann, tuteur datif et als.

No 63,265—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DENIS & DANZIGER—H. H. Hodgson, Encanteur—Bureau No 134 rue Carondelet—

MARDI, 29 janvier 1901, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 12 décembre 1900 et signé le 18 décembre 1900 par l'Hon. John St Paul, juge de la susdite Cour, Division C, dans l'affaire ci dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Le joli cottage double 715 et 717 rue Pleasant, entre les rues Annonciation et Chippewa, retiré de la rue et contenant de chaque côté 4 chambres, hangar, citerne, etc., et plus loin décrit comme un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Pleasant, Chippewa, Annonciation et Harmonie, désigné par le No 3 et mesurant 32 pieds 6 pouces de face à la rue Pleasant sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

2° Le joli cottage double Nos 711 et 713 rue Pleasant contenant 3 chambres, hangar, citerne, etc., de chaque côté et plus loin décrit comme un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Pleasant, Chippewa, Annonciation et Harmonie, désigné par la lettre "A", ledit lot ou portion de terre commence à une distance de 89 pieds 6 pouces 4 lignes de l'encoignure des rues Pleasant et Chippewa et mesurant 21 pieds 9 pouces 4 lignes de face à la rue Pleasant la même largeur sur la ligne du fond par une profondeur de 58 pieds entre lignes égales et parallèles.

3° Le joli cottage double, 707 et 709 rue Pleasant, contenant 3 chambres, hangar citerne, etc., de chaque côté et plus loin décrit comme un certain lot ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Pleasant, Chippewa, Annonciation et Harmonie, désigné par la lettre B; ledit lot ou portion de terre commence à une distance de 58 pieds 4 pouces de l'encoignure des rues Pleasant et Chippewa et mesurant 31 pieds 2 pouces 4 lignes de face à la rue Pleasant la même largeur sur la ligne du fond sur une profondeur de 58 pieds entre lignes égales et parallèles.

4° Le joli cottage simple 719 rue Pleasant, retiré de la rue et contenant 4 chambres, citerne, hangar, etc., et plus loin décrit comme un certain lot ou portion de terre, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Pleasant, Chippewa, Harmonie et Annonciation, désigné par la lettre G et mesurant 16 pieds 10 pouces de face sur la rue Pleasant par la même largeur sur la ligne du fond par une profondeur de 120 pieds, entre lignes égales et parallèles.

Toutes les propriétés ci dessus sont bien louées et comme placements feront d'un bon rapport. Une rare occasion pour un homme de petits moyens d'acquérir des propriétés foncières de valeur.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la portion de crédit s'il y en a, devant être représentée par billet ou billets des acquéreurs payables à 1, 2 ou 3 ans après leur date, à leur option, avec intérêt au taux de 8 pour cent par an de date jusqu'au paiement, et ledits billets devant être garantis par lien de vendeur, et toutes les autres clauses usuelles et habituelles de sécurité, les acquéreurs payant les taxes de 1901 au-dessus et en plus du prix d'adjudication, 10 pour cent comptant du prix d'achat au moment de l'adjudication. Acte de vente incluant les timbres du revenu intérieur des Etats Unis pardevant Jules F. Mennier, notaire, aux frais des acquéreurs.

E. H. McCaleb, Jr, et J. B. Rosser, Jr, avocats

29 déc—29 30—janv 6 13 20 27 à date

ANNONCE JUDICIAIRE.

1237-1239 RUE BARONNE

Entre les rues Clio et Erato,

Un joli Cottage Double Toujours Loué.

Succession de Mary Jane Alexander.

No 63,468— Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans

PAR DENIS & DANZIGER, H. H. Hodgson Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet—MARDI, le 22 janvier 1901, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 340 rue Commune, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu et signé le 7 décembre 1900 par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, Division A, dans l'affaire ci dessus intitulée, la propriété ci après décrite, à savoir:

Le joli cottage double Nos 1237 et 1239 rue Baronne, entre les rues Clio et Erato, retiré de la banquette par une jolie barrière en fer et contenant de chaque côté galerie sur le devant, 7 chambres, chambres à bain, hangar, citerne, etc., et plus loin décrit comme une certaine portion de terre située dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Baronne, Dryades, Clio et Erato, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et mesurant 35 pieds 3 pouces plus ou moins de face à la rue Baronne sur une profondeur de 110 pieds entre lignes égales et parallèles étant composé de l'entier du lot No 11 et 8 pieds 7 pouces 5 lignes du lot No 10 plus près de la rue Erato, d'après le plan déposé dans le bureau de T. O. Stark, ancien notaire en cette ville comme plan No 172.

Cette propriété est toujours louée à une bonne classe de locataires et est un placement de mérite.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, la balance s'il y en a en billets de 1 et 2 ans portant intérêt de 7 pour cent par an de date jusqu'au paiement final, et toutes les clauses usuelles et habituelles et l'acquéreur payant les taxes de 1901 au-dessus et en plus du prix d'adjudication, 10 pour cent comptant au moment de l'adjudication.

Acte de vente incluant les timbres du revenu intérieur des Etats-Unis pardevant M. S. Mahoney, notaire, aux frais de l'acquéreur.

16 déc—16 23 30—jan 6 13 20 22

Jas. A. Brennan

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de Valeur d'Aiger.

SUCCESSION DE THOMAS CANNON.

Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division A—No 62 059.

IL SERA VENDU à l'enchère publique, MARDI 15 janvier 1901 à midi, à la Bourse des Encanteurs, 840 rue Commune, par JAS. A. BRENNAN, encanteur, bureau 630 rue Gravier, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A, daté et signé 2 novembre 1900.

Deux certains lots de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations, qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et appartenances y appartenant ou en quelque façon en dépendant situés dans le Cinquième District de cette ville dans la partie de terre communément connue et appelée Belleville et désignée comme lots Nos 15 et 16 de l'îlet No 14, maintenant No 147, lequel est borné par les rues Valmette, Belleville, entre les rues Chestnut, l'avenue Bidell, entre de la rue Jackson et Hermeroux ou par de Louis Pilié, voyer, daté le 18 septembre 1846 et déposé dans le bureau de A. C. Algeworth, un notaire en cette ville, mesurant ce une suit: Lot 15 mesurant 32 pieds et 3 pouces de face à la rue Valmette par 120 pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles et le lot 16 mesurant 22 pieds et 3 pouces de face à la rue Valmette par une profondeur de 137 pieds entre lignes égales et parallèles.

Conditions—Comptant; un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente; acte de vente par devant M. S. Mahoney, N. P., aux frais de l'acquéreur; taxes de 1900 doivent être payées par l'acquéreur, ainsi que les timbres du revenu des Etats-Unis.

W. J. Guinassey, avocat.

15déc—15 16 23 30—jan 6 13 15

VENTES A L'ENCAN.

Macon & Kernaghan

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE DE COTTAGES SIMPLES ET DOUBLES.

LOCATION CENTRALE, PRÈS DES FERRIES, ALGER.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, Encanteur—Bureau 136 rue Carondelet — JEUDI, le 10 janvier 1901, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 840 rue Commune, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu et signé le 27 nov. 1900, par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire d'Albert A. Pujol et al. vs John J. Field ou Heild et al., No 62,626 du dossier de la dite cour, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Le cottage simple en bois à un étage No 417 rue Valette, plus pleinement décrit comme un certain morceau de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le cinquième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Valette, Eliza, Olivier et Alix, désigné par le No 23 dans l'îlet No 4 (maintenant 81) et mesurant 30 pieds 1 pouce et 2 lignes de façade à la rue Valette sur 30 pieds de profondeur sur la ligne dans le fond, 123 pieds 2 pouces et 3 lignes de profondeur sur la ligne de côté du lot No 22, et 125 pieds 9 pouces et 2 lignes de profondeur sur la ligne de l'autre côté.

2° Le cottage double en bois à un étage et mansarde No 215 rue Séguin, plus pleinement décrit comme un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le Cinquième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Séguin, Morgan, Delaroude et Bouny, mesurant en mesure française 30 pieds ou plus sur la rue Séguin par 60 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, et formant la partie du fond de deux lots désignés par les Nos originaux 1 et 2.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option des acquéreurs la balance, s'il y en a, en un et deux ans de crédit, pour des billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeurs, portant 7 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour enforcer le paiement des billets et toutes les clauses usuelles et habituelles, les améliorations devant être assurées et la police transférée au porteur ou porteurs des billets, et l'acquéreur devant payer les taxes pour 1901, 10 pour cent comptant du prix de l'achat requis au moment de la vente.

L'acquéreur de la propriété secondement décrite devant assumer la facture du Southern Alcatras Asphalt and Construction Company pour le pavage au-devant de ladite propriété, au dessus et en plus de son enchère, d'après les documents dans le bureau de l'encanteur.

Acte de vente pardevant E. H. Seymour, notaire incluant les timbres du revenu aux frais de l'acquéreur.

John F. O. Waldo, avocat pour le plaignant.

9 déc—9 16 23 30—janv 6 10

ANNONCE JUDICIAIRE.

UN Beau Lot pour Bâtir

SUR LA RUE PERRIER.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, Encanteur—Bureau No 138 rue Carondelet—

JEUDI, le 17 janvier 1901, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 15 décembre 1900 de l'Honorable George H. Théard, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division E, dans la succession de E. J. Hart, No 45,308 du dossier de ladite Cour la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec les droits, voies, privilèges et servitudes y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet No 47, borné par les rues Perrier, Prytanée, Valmont et L'Enfant, et désigné par le numéro deux sur un plan par W. Fourchey, voyer, déposé dans le bureau de C. C. Lasreyore ou Ladeyere, autrefois un notaire en cette ville, ledit lot mesurant trente pieds de face à la rue Perrier sur cent pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Une localité excellente pour résidence.

Conditions—Comptant et l'acquéreur assumera les taxes de ville et de l'Etat de 1900 au-dessus et en plus du prix de l'adjudication, vingt pour cent comptant du prix de l'achat au moment de la vente.

Acte de vente pardevant Jeff. C. Wenck, notaire, devant contenir toutes les clauses usuelles et habituelles aux frais de l'acquéreur, incluant les timbres du revenu intérieur.

16 déc—16 23 30—janv 6 13 17

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété du Sixième District,

No 4816 rue Tchoupitoulas.

Dans l'affaire de la succession de William Bingham et en femme Ellen Bingham, consolidée.

Nos 61,026 et 63,571—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D.

PAR J. PAUL HECKER, Encanteur—Bureau No 731 rue Commune—JEUDI, le 10 janvier 1901, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 840 rue Commune, en vertu d'un ordre signé le 7 décembre par l'Hon W. B Sommerville juge de la Cour Civile de District Division D, dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée, il sera vendu à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges, servitudes, et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Sixième District de la Nouvelle-Orléans dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas (ou Levée), Lyon, Front et Bordeaux, mesurant soixante cinq pieds sur ladite rue Levée ou Tchoupitoulas par soixante quinze pieds de profondeur et est composé de la partie de devant ou moitié des lots désignés respectivement par les Nos 5 et 6 sur un plan par H. Moelhausen daté le 20 décembre 1844, déposé dans le bureau de L. R. Kenny, ancien notaire en cette ville, acquise par W. Bingham, comme suit, à savoir: La moitié ou lot No 6 de Bernard Keenan, par acte pardevant E. Commagère, notaire, le 9 juin 1870, enregistré au bureau des transferts livre 96, fol. 757, et la moitié du lot No 5 de Michael et Stephen Hessel, par acte pardevant W. J. Castel, notaire le 14 avril 1871, livre des transferts 96 fol. 534.

Conditions—Comptant; l'acquéreur assumant les taxes de 1900, au dessus et en plus du prix de l'adjudication et devant faire un dépôt comptant de dix pour cent au moment de la vente.

Acte de vente et tous les timbres du R. I. pardevant G. G. Kronenberger, aux frais de l'acquéreur.

MEUBLES.

Un certain lot de meubles de maison, d'après l'inventaire enregistré, sera vendu le même jour à 10 heures A. M. sur les lieux, No 4816 rue Tchoupitoulas, entre les rues Lyon et Boulevard.

Conditions—Comptant sur les deux.

9 déc—9 16 23 30—jan 6 10

VENTES A L'ENCAN.

Spear & Escoffier.

ANNONCE JUDICIAIRE.

PROPRIETE DE CHOIX.

DANS LE

TROISIEME DISTRICT.

Encoignure de la rue DECATUR et l'avenue LAFAYETTE — Elégant édifice à deux étages, distribué pour magasin et résidence.

2518-2520—RUE DECATUR, entre l'avenue Lafayette et la rue Espagne — Belle bâtisse à deux corps de logis, à un étage.

Succession de Madame Margaret Schatz.

No 61,326—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division E.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur, bureau 813 rue de la Commune—MERCREDI, le 23 janvier 1901 à midi, il sera vendu, à l'enchère publique, A LEUR BUREAU ET BOURSE, No 813 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable Geo. H. Théard, juge, de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, daté le 19 décembre 1900, pour le compte de ladite succession, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par l'avenue Lafayette, et les rues Decatur, Espagne et Nord Peters, désigné par la lettre B et mesure 29 pieds 8 pouces et 1 ligne de face à la rue Decatur, 53 pieds 6 pouces de profondeur sur une première ligne de profondeur la plus près de la rue Espagne, puis 7 pieds sur une ligne parallèle à la rue Decatur, puis 28 pieds 2 pouces 4 lignes sur une seconde ligne de profondeur, 86 pieds 2 pouces et 2 lignes sur l'autre ligne de profondeur et face à l'avenue Lafayette et 8 pieds 1 pouce de largeur dans le fond, le tout en mesure américaine.

Les améliorations comprennent une élégante bâtisse à deux étages couverte en ardoises comme magasin et résidence, le rez de chaussée ayant un grand appartement adapté pour l'usage de n'importe quel genre d'affaires et quelque sept chambres au second étage citerne latrines, hangar, etc.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par l'avenue Lafayette et les rues Decatur, Espagne et Nord Peters, désigné par la lettre A, et mesure, comme ayant une distance de 29 pieds 8 pouces et 1 ligne de l'encoignure Lafayette et Decatur, 30 pieds de face sur la rue Decatur, 54 pieds 6 pouces sur une première ligne de profondeur la plus près de l'avenue Lafayette, puis sur une ligne parallèle à la rue Decatur 7 pieds puis sur une seconde ligne de profondeur de 28 pieds 2 pouces et 4 lignes sur la ligne la plus rapprochée de l'avenue Lafayette, 31 pieds 8 pouces et 4 lignes de profondeur sur la ligne opposée la plus près de la rue Espagne et 23 pieds 6 pouces et 6 lignes de largeur dans le fond.

Les améliorations comprennent une belle bâtisse à deux corps de logis couverte en ardoises, ayant 6 chambres et deux cabinets, hangar, citerne, etc. et connue par les numéros municipaux 2518 et 2520 avenue Lafayette.

Termes et Conditions — Un tiers ou plus comptant, la balance, à un crédit de un et deux ans, pour billets portant huit pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'au paiement et garantis par le lien et privilège du vendeur et hypothèque conventionnelle respectivement sur lesdites propriétés et toutes les autres clauses de sécurités, les acquéreurs assumeront les taxes de 1900, en sus de leur enchère respective, les actes de vente devront être passés pardevant Charles J. Theard, notaire public, qui devront payer les Internal Revenue Stamps et faire un dépôt de 10 pour cent sur le prix d'adjudication.

John L. Peytavin et S. Wolf, avocats.

23 déc—23 30 — janv 6 13 20 23.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés avantageusement situées,

DANS LES

Quatrième et Sixième Districts.

SUCCESSION DE PIERRE DEVEZE.

No 62,729—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, Encanteur — Bureaux 813 rue de la Commune,

Mercredi, 30 janvier 1901,

à midi il sera vendu à l'enchère publique à leur

BUREAU ET BOURSE

No 813 rue de la Commune, entre Carondelet et Baronne, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté le 28 décembre 1900, les propriétés ci-après décrites, pour le compte de la susdite succession, à savoir—

1° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, voies, droits, privilèges et appartenances qui en dépendent, ou en quelque sorte y appartenant situé dans le faubourg Livaudais, Quatrième District de cette ville, autrefois la ville de Lafayette, paroisse Jefferson dans la ville de la Nouvelle-Orléans dans cette paroisse et désigné par le lot numéro dix-neuf dans l'îlet numéro vingt-quatre qui est borné par les rues Seuvième, Harmony, Fulton et Chippewa ledit lot mesure 29 pieds 9 pouces de face à la rue Neuvième, entre les rues Fulton et Chippewa, sur 111 pieds 7 pouces de profondeur entre lignes parallèles, mesure américaine, d'après le plan fait par B. Buisson, le 10 juin 1841 et déposé comme plan numéro vingt-deux dans le livre de plan numéro deux de Wm Christy, autrefois notaire en cette ville.

Les améliorations comprennent un cottage à un étage, couvert en ardoises, ayant dix chambres, citerne, hangar, lieux d'aisance, etc., connu par le numéro municipal 610 rue Neuvième.

2° Deux certains lots de terre situés dans Est Bouligny en cette ville (autrefois la paroisse Jefferson) dans l'îlet borné par les rues Water, Marengo, Levée et Constantinople désignés par les numéros un et deux de l'îlet N, sur un plan du livre de plans de Selim Magner autrefois notaire en cette ville, par acte passé le 5 avril 1865, le lot numéro un forme le coin des rues Water et Marengo et mesure 25 pieds 1 ligne de face sur la rue Water, 108 pieds 8 pouces et 6 lignes de profondeur et de face sur la rue Marengo, et 107 pieds 2 pouces et 4 lignes de profondeur sur la ligne du lot deux, ledit lot numéro deux 25 pieds sur la rue Water, 107 pieds 2 pouces et 4 lignes sur la ligne du lot numéro Un et 106 pieds 8 pouces 1 ligne sur la ligne du lot numéro Trois. Les améliorations comprennent deux cottages ayant chacun trois chambres et galerie, citerne, lieux d'aisance, etc., connus par le numéro 403 rue Marengo et No 4035 rue Water.

Termes et Conditions—La moitié ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, et la balance, si balance il y a, à un crédit de Un et Deux ans, représenté par les billets à recevoir desdits acquéreurs, garantis par lien de vendeur et privilège et hypothèque spéciale sur lesdites propriétés, et portant huit pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente doivent contenir la condition qu'en cas de poursuite judiciaire pour enforcer le paiement des dites billets, ou une partie, l'acquéreur de payer les honoraires d'avocats, à raison de cinq pour cent sur ledit montant, les polices d'assurances et toutes les autres clauses de coutume et de sécurité légales. L'acquéreur de déposer dix pour cent du prix d'adjudication avec l'encanteur au moment de l'adjudication pour lier les actes de vente et de payer les Internal Revenue ou taxes de guerre.

Actes de vente pardevant Ant. Dericourt, notaire public, aux frais des acquéreurs.

E. J. Moral, avocat

30 déc—30—jan 6 13 20 27 30

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Daniel W. Williams.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 63,842—Division A—Attendu que Etienne Dubois a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Daniel W. Williams, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour.

THOMAS CONNELL, Greffier.

G. Fernandez, jr, avocat.

27 déc—27 31—jan 5

VENTES A L'ENCAN.

Smith & Rosenberg

ANNONCE JUDICIAIRE.

JEUDI, le 31 janvier 1901, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, 840 rue Commune, près de la rue Baronne, Nouvelle-Orléans, sous et en vertu d'un jugement et ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Division E de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dossier No 63,212 dans l'affaire de E. B. Stafford et als vs les mineurs Mary Lunnegaard et als, ledit jugement rendu le 12 novembre 1900 et signé le 16 novembre 1900, nous offrirons en vente à l'enchère publique, les propriétés foncières suivantes, à savoir:

1° Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, les droits voies, privilèges et servitudes là dessus, situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Esmire, les avenues Pacifique et Siidell et la rue Homer d'après un plan de W. T. Thompson, voyer, daté le 7 mars 1849; le dit lot mesurant trente deux pieds trois pouces de face à l'avenue Pacifique sur cent vingt trois pieds huit pouces de profondeur entre lignes parallèles, mesure américaine, et portant le numéro municipal 819 avenue Pacifique.

Conditions — Au plus haut enchérisseur pour du comptant; l'acquéreur assumant le paiement des taxes d'Etat et de ville pour l'année 1900, s'il y en a de dues, et celles de 1901, et les timbres nécessaires du revenu intérieur des Etats-Unis et les dépenses de l'acte de vente pardevant Edwin H. Seymour, notaire. Un dépôt de vingt pour cent comptant est requis au moment de l'adjudication, d'après inventaire enregistré.

SMITH & ROSENBERG, Maxwell C. Smith, encanteurs, bureau 312, rue Carondelet—W. J. Hennessey, avocat, bureau Bâtisse Denègre.

30 déc—30—jan—6 13 20 27 31

ANNONCE JUDICIAIRE

JEUDI le 31 janvier 1901, à midi, à la Bourse de Propriétés Foncières 840 rue Commune, près de la rue Baronne, Nouvelle-Orléans, sous et en vertu d'un jugement et ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Division E de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dossier No 63,212 dans l'affaire de E. B. Stafford et als vs les mineurs Mary Lunnegaard et als, ledit jugement rendu le 12 novembre 1900 et signé le 16 novembre 1900, nous offrirons en vente à l'enchère publique, les propriétés foncières suivantes, à savoir:

1° Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, les droits voies, privilèges et servitudes là dessus, situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Baronne et Carondelet, et les rues Esmire, les avenues Pacifique et Siidell et la rue Homer d'après un plan de W. T. Thompson, voyer, daté le 7 mars 1849; le dit lot mesurant trente deux pieds trois pouces de face à l'avenue Pacifique sur cent vingt trois pieds huit pouces de profondeur entre lignes parallèles, mesure américaine, et portant le numéro municipal 819 avenue Pacifique.

Conditions — Au plus haut enchérisseur pour du comptant; l'acquéreur assumant le paiement des taxes d'Etat et de ville pour l'année 1900, s'il y en a de dues, et celles de 1901, et les timbres nécessaires du revenu intérieur des Etats-Unis et les dépenses de l'acte de vente pardevant Edwin H. Seymour, notaire. Un dépôt de vingt pour cent comptant est requis au moment de l'adjudication, d'après inventaire enregistré.

SMITH & ROSENBERG, Maxwell C. Smith, encanteur, bureau 312, rue Carondelet—W. J. Hennessey, avocat, bureau Bâtisse Denègre.

30 déc—